

Crèche Les Petits Lutins
21 rue de la pépinière
63130 Royat
Tel :0473299161
E-mail :contact@creche-lespetitslutins.fr

CRECHE LES PETITS LUTINS

PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET SOCIAL/ PROJET EDUCATIF/LIVRET D'ACCUEIL

DATE : 01 JANVIER 2025

PROJET SOCIAL

Association adhérente au réseau ACEPP



Association des
Collectifs
Enfants
Parents
Professionnels

Partenaires de la crèche Les Petits Lutins



DATE : 1^{ER} DECEMBRE 2024

I. Le projet social

A. Une association pour l'accueil de la petite enfance à Royat

1. L'Association

Nom : Les Petits Lutins - ASSOCIATION LOI 1901

Adresse du siège social : 21 rue de la pépinière, 63130 Royat

Téléphone : 04 73 29 91 61 **Mail** : contact@creche-lespetitslutins.fr

Objet de l'association :

« L'Association a pour but :

La création et la gestion d'un lieu de garde, d'éveil et de socialisation du jeune enfant, avec une gestion parentale et un encadrement professionnel. » (Extrait des statuts)

Dans ce cadre, l'association assume la responsabilité juridique et financière d'une structure petite enfance « Les Petits Lutins ».

2. Le lieu d'accueil petite enfance : historique

Nom de l'Etablissement : LES PETITS LUTINS

Localisation géographique et adresse lieu d'activité : 21 rue de la pépinière, 63130 Royat

Caractéristique du lieu d'accueil : **ETABLISSEMENT CRECHE**

Date d'ouverture de l'établissement : **1995** selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Conseil général (service PMI).

La Responsable et Directrice de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants est, Madame **CHAPUT Delphine**, **Educatrice de Jeunes Enfants titulaire d'un CAFERUIS**.

3. Historique de l'Association

L'association est née sous l'impulsion de parents souhaitant bénéficier d'un accueil collectif sur la commune.

- 1995** **Création de l'Association**
- Ouverture de la crèche les Petits Lutins de 16 places**
- 2003** Suite à une demande d'accueil de plus en plus grande. Travaux d'agrandissement avec une augmentation de 4 places soit autorisation d'ouverture de 20 places disponibles.
- 2004** Ouverture d'une **nouvelle structure le multi accueil « Les Lucioles »** avec une capacité de **10 places**. Du fait de la présence du RAM dans les locaux, la structure était contrainte de fermer une matinée et une AM par semaine.
- L'association propose un total de 30 places d'accueil.
- 2006** Le Relais Assistants Maternels installé dans les locaux déménage. Dès septembre, le multi accueil Les Lucioles ouvre 5 jours par semaine et augmente sa capacité à **12 places**.
- L'association propose un total de 32 places.
- 2011** La commune décide de créer un pôle petite enfance.
- 2014** Les deux structures fusionnent sous l'appellation unique multi accueil « Les Petits Lutins ». Elle obtient une place supplémentaire soit un total de 33 places.
- 2022** **Mise en application de la loi Norma la dénomination du Multi Accueil se transforme en crèche**

1. Gestion de l'association : une crèche à gestion parentale

La structure est gérée et administrée par une association dont tous les parents sont membres. S'impliquer dans la vie associative permet à chaque parent d'être acteur du mode d'accueil de son enfant : découvrir l'environnement de vie des enfants, l'organisation de l'équipe et les enjeux de la gestion de l'établissement.

La place accordée aux parents est essentielle au bon fonctionnement de la crèche mais aussi au « construire ensemble » qui est au cœur des valeurs de la structure et qui fait sa force et sa particularité. Compte-tenu de la diversité des familles, l'une des priorités de l'association est en effet de favoriser le vivre-ensemble autour de valeurs communes : confiance, respect, bienveillance et partage.

L'équipe professionnelle est également toujours présente pour accompagner les parents, dans leurs questionnements et dans l'apprentissage de la parentalité. La structure est perçue par les parents comme un véritable cocon qui entoure et protège les enfants.

L'investissement des parents aux cotés de l'équipe professionnelle, se traduit par des engagements multiples et des formes variées :

- Participation à l'aménagement et à l'entretien de la structure à travers des journées travaux et ménage.
 - Organisation de manifestations festives : participation à des événements locaux, venue du père Noël, fête de la musique, pique-nique... La présence des parents permet de proposer, dans de bonnes conditions de sécurité et d'encadrement des sorties qu'il ne serait pas possible d'organiser avec la seule participation des professionnels.
 - Accompagnement à la parentalité : participation à la semaine de la parentalité, conférences, ateliers, relais d'actions portées par l'ACEPP...
 - Événements pour récolter des fonds au bénéfice de la structure : vente de chocolats, vente de photos des enfants, cartes de vœux, vente de matériel, tombola...
- Communication : affichage d'informations, création d'une page Facebook, site internet, articles dans le magazine local...
- Questionnaires de satisfaction auprès des parents, enquête auprès du personnel : rencontres individuelles et échanges avec les membres de l'équipe sur leurs conditions de travail, leur niveau de bien-être au sein de la structure, leur ressenti...

La participation bénévole des parents favorise les rencontres, les amitiés, la création de liens dans un cadre convivial où se mêlent joie, bonne humeur et sourires. La crèche est un véritable lieu d'échanges et de rencontres qui permettent de tisser un lien social.

B. Contexte territorial

1. Caractéristiques géographiques et économiques du territoire

L'Établissement petite enfance géré par l'association **Les Petits Lutins** est situé à **Royat**, dans le département du Puy-de-Dôme et en région **Auvergne-Rhône-Alpes**.

1.1 La ville de Royat



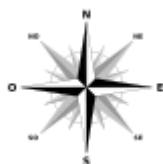
La commune de Royat est la très proche banlieue du chef-lieu du département, Clermont-Ferrand.

Quatre communes jouxtent Royat:

Communes limitrophes de **Royat**

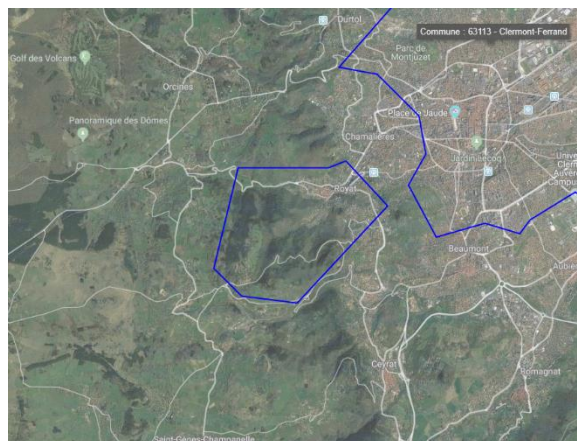
Orcines

Chamalières



Saint-Genès-
Champanelle

Ceyrat



La commune s'étend sur 662 hectares et Le puy de Gravenoire domine la commune.

La ville est particulièrement connue pour son activité thermale.

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), Royat est identifié sur le territoire avec Chamalières et Orcines.

1.2 Le quartier

La crèche se situe dans le haut de Royat à proximité immédiate des écoles maternelle et primaire. C'est un lieu important, connu et fréquenté. Ainsi de nombreux parents, vivant ou travaillant sur Royat, trouvent aisé de déposer leurs enfants à cette crèche en les emmenant à pied ou en voiture, en se rendant sur leur lieu de travail.

2. Caractéristiques économiques

Royat dépend de la zone d'emploi de Clermont-Ferrand où la plupart de la population habite et travaille. Autrement dit, la plupart des habitants ne sort pas de cette zone pour se rendre sur leur lieu de travail.

Au 1^{er} janvier 2015, Royat comptait 354 entreprises : 14 dans l'industrie, 15 dans la construction, 71 dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, 254 dans les services aux entreprises et/ou dans les services aux particuliers.

Royat :

CSP favorisée à voir par rapport au département

51.9% des ménages fiscaux imposables (44.8% pour la moyenne nationale) données de 2023.

Revenu moyen médiane du revenu disponible : 27 950^e données de 2021.

Professions les plus représentées : cadres et professions intellectuelles et chefs d'entreprises salariés suivies des professions intermédiaires puis des employés et des ouvriers.

En 2021, la population âgée de quinze à soixante-quatre ans s'élevait à 3837 personnes, parmi lesquelles on comptait 56 % d'actifs.

3. Caractéristiques démographiques

(1) NOMBRE D'HABITANTS

La population de Royat tend à se stabiliser avec 4403 habitants en 2021.

Les communes limitrophes telles qu'Orcines, Saint-Genès-Champanelle ou Ceyrat ont une population qui augmente.

La population de la commune est relativement âgée. Le taux de personnes d'un âge supérieur à soixante ans (28,7 %). La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans (21.8%) puis celle des 30-44 ans (18.5%).

Année	Nombre de naissance
2022	45
2023	42
2024	35 au (15/11)

Depuis 2022 le nombre de naissance à tendance à diminuer sur la commune de Royat.

4. Les services et équipements d'accueil des enfants sur le territoire

(1) LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE COLLECTIF

Nombre de places d'accueil sur le territoire en structures d'accueil collectif

Type d'établissement	Appellation	Gestionnaire	Nombre de places	Date de création
Crèche	Les Petits Lutins	Association	33	1995
Microcrèche	Le moulin des Petites mains	Privé	10	2011

Tableau récapitulatif du nombre de places d'accueil selon le type d'établissement, l'établissement gestionnaire.

La ville de Royat compte 2 structures collectives d'accueil de jeunes enfants ce qui représente un total de 43 places d'accueil collectives. La structure « Les Petits Lutins » représente, en termes de places d'accueil collectif, plus de 76 % de la capacité d'accueil de la ville de Royat.

(2) LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES

Nombre d'assistantes maternelles et nombre de places agréées :

	2018	2024
Nb d'Assistantes maternelles	9	4
Nb de places agréées	23	13

Tableau récapitulatif du nombre d'assistantes maternelles et du nombre de places d'accueil sur le territoire chez une assistante maternelle

Source RPE (Relais Petite Enfance)

De plus, il existe sur la commune de Royat un Relais Petite Enfance, géré par la ville de Royat.

On constate une diminution des assistantes maternelles sur la ville.

Le RPE intervient sur la commune de Royat mais également sur les communes de Durtol et Orcines. Il propose des temps collectifs aux assistants maternels mais également ouverts aux parents.

(3) L'ACCUEIL A L'ECOLE MATERNELLE

On compte une seule école maternelle sur la commune, totalisant pour la rentrée 2024, 93 enfants.

L'accueil des enfants jusqu'à 3 ans est donc largement assuré par les établissements petite enfance en accueil régulier ou occasionnel.

(4) LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs offre 60 places d'accueil pour des enfants à partir dont 20 places pour les maternelles.

C. Adéquation du service face aux besoins du territoire

1. La fréquentation du lieu d'accueil

(1) NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Le nombre d'enfants accueillis sur une année tant à diminuer au sein de la crèche.

De plus, le nombre d'heures facturés et effectives diminuent également.

Les contrats signés avec les familles diffèrent dans leur réservation d'amplitudes horaires. En effet, la structure souhaite offrir un service adapté et aux plus près des besoins des familles.

Dans le cadre de la nouvelle structure il sera pertinent d'ouvrir des places d'accueil aux communes voisines.

(2) TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

- LES COMMUNES DE RESIDENCE DES FAMILLES ACCUEILLIES

	VILLE	EFFECTIF	POURCENTAGE
2020	ROYAT	53	73.61%
	CHAMALIERES	5	6.94%
	ORCINES	6	8.34%
	CEYRAT	4	5.56%
	SAINT GENES CHAMPANELLE	1	1.39%
	AUTRES COMMUNE	1	1.39%

	VILLE	EFFECTIF	POURCENTAGE
2022	ROYAT	50	86.21%
	CHAMALIERES	2	3.45%
	ORCINES	3	5.17%
	CEYRAT	3	0%
	SAINT GENES CHAMPANELLE	0	0%
	AUTRES COMMUNE	0	0%

	VILLE	EFFECTIF	POURCENTAGE
2024	ROYAT	43	76.79%
	CHAMALIERES	6	10.71%
	ORCINES	3	5.36%
	CEYRAT	1	1.79%
	SAINT GENES CHAMPANELLE	1	1.79%
	AUTRES COMMUNE	2	3.58%

Tableau récapitulatif du nombre d'enfants qui résidents sur et hors de la ville d'implantation de la crèche

La majorité des enfants accueillis résident dans la ville d'implantation de la structure. **En effet, chaque année plus de 76% des enfants sont originaires de la ville de Royat.** Viennent ensuite des familles habitant sur les communes de Chamalières et Orcines. **Ceci signifie que la structure répond à des besoins plus larges que la seule commune de Royat.**

2. Analyse de l'adéquation de la réponse face aux besoins des parents

La structure propose trois types d'accueils :

- L'accueil régulier :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. Ce contrat détermine les jours, heures et semaines d'accueil de l'enfant. Le contrat a une durée maximum de 1 an.

- L'accueil occasionnel :

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de la structure (il est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

- L'accueil exceptionnel ou d'urgence :

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ».

D. Les valeurs fondatrices de l'association gestionnaire du Lieu d'accueil

(1) ADHESION AU RESEAU ACEPP

L'association adhère au réseau Acepp (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels).

L'Acepp est un réseau national d'initiatives parentales pour l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. C'est un mouvement parental, éducatif et citoyen. Au niveau local, l'association est investie dans le fonctionnement et le développement de la fédération Acepp Auvergne et bénéficie des services et actions tels que le SAGA (Service d'Accompagnement à la Gestion Associative) qui réalise les bulletins de paie, un accompagnement à la comptabilité et à la gestion prévisionnelle, l'organisme de formation pour les professionnels et bénévoles de la structure.

Ce réseau propose aussi des projets thématiques et un réseau d'échanges et de partages pour les directrices des EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) du département.

2. Le partenariat local et les perspectives


(1) LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Le partenariat avec Le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Le partenariat avec La Ville de Royat

La Politique de la ville de Royat est très orientée vers la petite enfance (compétence conservée). La mairie de Royat attribue une subvention de fonctionnement à la crèche. Elle est conclue au travers d'une convention annuelle. Actuellement nous sommes associés à la mairie de Royat sur la réalisation d'un Pôle Petite Enfance.

La Caisse d'Allocations Familiales et la MSA.

-  Depuis 2021, un travail de collaboration est mis en œuvre sur le territoire. Des projets sont en cours de construction. Cette coopération a pour but de renforcer notamment des interventions concernant la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. En qui concerne la petite enfance les objectifs sont les suivants :

*Accompagner et consolider les modes d'accueil de la petite enfance

* Informer, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants (mise en place de café des parents, conférence sur les perturbateurs endocriniens)

* Mise en place d'un guichet unique avec le Relais Petite Enfance de Royat.

(2) LES PARTENAIRES EDUCATIFS ET SOCIAUX

- + L'école maternelle : projet passerelle
- + Le Relais petites enfance de Royat
- + Pôle petite enfance de Chamalières, micro crèche Orcines et Royat pour la mise en place de projets commun sur le territoire (CTG)
- + Bibliothèque pour tous
- + ACEPP

II. Moyens organisationnels mis en œuvre

1. L'équipe professionnelle : organigramme, fonctions et qualifications

Une équipe pluridisciplinaire composée de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance accompagne les enfants au quotidien. Elle est stable au sein de la structure. En effet, les contrats proposés aux salariés sont des Contrats à Durée Indéterminée. Cette stabilité permet la mise en place d'un projet éducatif cohérent ainsi qu'un accueil de qualité.

Fonctions : La direction est assurée par une Educatrice de jeunes enfants titulaires d'un CAFERUIS.

Elle est sous l'autorité du Bureau, et plus particulièrement du Président de l'association.

Elle est responsable du personnel, des enfants et du fonctionnement de la structure.

Elle est responsable aussi de l'hygiène, de la sécurité et du bon développement psychoaffectif des enfants. L'établissement du projet pédagogique, éducatif et de sa mise en application. Elle gère une partie du fonctionnement administratif et financier de la structure en binôme avec les membres du Bureau.

En l'absence d'une directrice, la fonction de direction est assurée par les éducatrices de jeunes enfant et l'infirmière. En l'absence de celles-ci la fonction est assurée par l'auxiliaire de puériculture la plus ancienne présente dans le bâtiment.

2. L'équipe professionnelle : organisation

- Les plannings

Les plannings de présence du personnel sont effectués mensuellement par les Educatrices de Jeunes Enfants et validés par la Directrice dans le souci du respect de la sécurité des enfants et du bon déroulement de la journée.

La durée hebdomadaire de travail de référence pour l'ensemble du personnel est de : 35 heures.

- Les réunions d'équipe et entretiens individuels

Dans le souci de qualité du service et de l'accueil des rencontres entre les professionnels de la structure sont organisées régulièrement.

Des réunions toutes les huit semaines de coordinations : la Directrice, les Educatrices de jeunes enfants l'Infirmière se réunissent pour travailler sur l'évolution et les perspectives de projets.

Une réunion toutes les six semaines : la Directrice et les Educatrices de jeunes enfants, l'Infirmière, les Equipes éducatives évoquent chaque mois d'éventuels problèmes dans un souci constant d'amélioration du service.

Des réunions mensuelles sur chaque groupe sont organisées par les Educatrices de Jeunes Enfants afin de soutenir les professionnelles et améliorer l'accompagnement quotidien des enfants.

Les entretiens annuels individuels : des entretiens individuels avec chaque professionnel sont effectués chaque année avec la Directrice, sur la base d'une fiche type qui prend les côtés positifs du fonctionnement mais aussi les problèmes rencontrés sur chaque groupe, ainsi que les idées à apporter dans l'amélioration constante du fonctionnement.

- La formation du personnel

Des entretiens professionnels ont lieu chaque année afin d'évaluer les besoins en formation des professionnels mais aussi pour définir le projet professionnel de chaque salarié.

3. Une organisation en section/par tranches d'âge

Sur chaque bâtiment la crèche est divisée en 3 sections qui accueillent les enfants d'une même tranche d'âge.

Les activités qui sont proposées sur le groupe des tout petits permettent l'éveil sensoriel, celles-ci privilégient le toucher, l'ouïe et la vue entre autres.

Les activités proposées aux moyens et aux grands permettent un échange entre eux, avec les adultes et mettent en avant les différentes sensations éprouvées. Psychomotricité, Peinture, Jeux de constructions, Marionnettes, Chansons, Livres.

4. Les locaux

La crèche fonctionne dans deux bâtiments. L'association est locataire des locaux dévolus à la crèche. Cette dernière occupe des locaux contigus aux services municipaux de la petite enfance (Restauration scolaire) de la Ville de Royat.

La réalisation d'un pôle Petite Enfance est en cours de construction. L'ouverture de la nouvelle crèche est prévue pour septembre 2024.



Différents espaces sont définis pour répondre aux besoins des enfants dont :

- espaces jeux et coins calmes
- salles de repos
- espaces toilettes et changes

De plus, un jardin fermé offre un espace de jeux extérieur pour les enfants.

5. Modalités de fonctionnement

- Amplitude horaire

La crèche est ouverte de 7H45 à 18H45 soit une amplitude horaire de 11 h sur la journée, tous les jours sauf le samedi, dimanche, jours fériés et congés exceptionnels. Cette amplitude horaire offre un service qui se veut au plus près des besoins des parents.

- Fermeture annuelle

La structure ferme 5 semaines dans l'année : 3 semaines en été et 1 semaine en hiver et une semaine au printemps ainsi que les week-end et jours fériés.

Les périodes de fermeture de la crèche sont votées chaque année par le Conseil d'Administration et communiquées par voie d'affichage dans les locaux.

- Modalités d'admission et de tarification

La crèche accueille les enfants dès la fin du congé de maternité jusqu'à leur quatrième anniversaire. De plus, elle accueille de façon temporaire des enfants de trois à 4 ans. Les inscriptions sont faites auprès de la Directrice.

Un projet d'accueil est donné aux familles lors de l'inscription et du premier entretien avec la Directrice afin de permettre aux parents de mieux appréhender le fonctionnement de la structure.

Au moment de l'admission, un dossier est ouvert avec divers éléments que doit fournir la famille (N° de caisse d'allocations familiales, Coordonnées des parents, Nom du médecin traitant, Carnet de santé (pour vaccinations), Autorisation de soins à assurer en cas d'urgences.)

En accord avec les modalités liées à la Prestation de Service Unique (PSU) mise en œuvre dans la structure :

- La durée et les jours de l'accueil, l'amplitude horaire, les revenus et la situation de la famille permettront de calculer la participation financière des parents,
- un contrat individuel est signé entre la famille et la structure. Il indique les jours et horaires de présence de l'enfant, la déclaration des ressources du dernier avis

d'imposition ainsi que les coordonnées des parents. A l'inverse tout dépassement d'horaire est comptabilisé et payable en fin de mois.

6. Les subventions

La participation financière des parents est fixée selon un barème imposé par la CAF. Celle-ci représente environ 30% du coût de service. La Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole complète pour arriver à un total de 66%. La ville de Royat prend en charge le dernier tiers, soit 34 %. Ces dispositions étant réglées par voie de convention.

7. Le développement durable à la crèche

Le développement durable est un concept qui consiste à assurer un développement économique en prenant en considération les aspects sociaux et environnementaux.

L'aspect environnemental est au centre de chacune des actions de la crèche.

Les repas sont élaborés sur site. La référente santé accompagne le cuisinier à l'élaboration des menus de façon à concevoir une alimentation équilibrée, saine et variée.

Nous travaillons essentiellement avec des produits de saison et des producteurs locaux. Un menu végétarien est proposé une fois par semaine. Tout en maîtrisant les coûts budgétaires, nous essayons de favoriser certains produits bios (huiles, laitages, œufs...)

Pour les soins des enfants, la composition des produits est un souci constant.

Cette démarche a conduit la crèche à utiliser du savon d'Alep, du liniment et enfin des couches écologiques, sans éléments toxiques, pour le change des enfants.

De plus, nous n'utilisons pas de lingettes, seulement du linge lavable (gants, serviettes en tissu) ; et ainsi éviter de générer des déchets.

En ce qui concerne l'entretien des locaux, la crèche se tourne vers des produits réputés moins toxiques et naturels.

Pour le lavage du linge, nous utilisons une lessive au label écologique et du

percarbonate de soude.

Pour le nettoyage du sol, nous utilisons du savon noir et les vitres sont nettoyées avec du vinaigre blanc.

Pour les déchets inévitables, la crèche applique les consignes de tri sélectif.

Dans le cadre de la CTG (Convention Territorial Global), une proposition d'actions est en cours d'élaboration concernant les perturbateurs endocriniens. (Substances chimiques, d'origine naturelle ou artificielle, capables d'interférer avec notre système hormonal, entraînant des effets néfastes sur notre santé).

Ce projet vise à sensibiliser sur:

- Les sources et modes d'exposition aux polluants de l'environnement,
- Les conséquences de ces expositions,
- Les conseils de préventions,
- Le rôle à jouer des professionnels.

8. La mixité sociale à la crèche

Conformément aux articles L214-2 et L214-7 du CAS et afin d'assurer une mixité sociale et de favoriser l'insertion sociale, des places sont attribuées aux enfants issus de familles rencontrant des difficultés du fait de leur condition de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources, aux enfants à la charge de demandeurs d'emplois, de personnes isolées (personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire, qui ne vit pas en couple ou avec une personne résidant à l'étranger) et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

CRECHE LES PETITS LUTINS
21 RUE DE LA PEPINIERE
63130 ROYAT

PROJET EDUCATIF LES PETITS LUTINS



Préambule

Pour accompagner les enfants et les parents accueillis au sein de la structure, l'équipe éducative s'appuie au quotidien sur les 10 grands principes de la chartre nationale du jeune enfant.

DATE : 02 SEPTEMBRE 2024

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE.

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE
2. VIE QUOTIDIENNE ET OBJECTIFS GENERAUX :
 - 2.1 L'accueil : adaptation, séparation et retrouvailles
 - L'adaptation
 - L'objet transitionnel
 - L'accueil au quotidien
 - 2.2 Activités ; Jeux libres
 - 2.3 Sorties
 - 2.4 Repas ; Goûter
 - 2.5 Sommeil
 - 2.6 Les soins
3. LES STAGIAIRES
4. L'ENTRETIEN DES LOCAUX
5. LIGNE DE CONDUITE DU PROFESSIONNEL
6. CONCLUSION
7. ANNEXE

1-PRESENTATION DE LA STRUCTURE

La crèche « Les petits lutins » est une structure collective à gestion parentale. Elle a un arrêté de fonctionnement de 33 enfants.

Elle accueille les enfants de deux mois et demi à quatre ans : autant d'âges différents, autant de besoins, de rythmes et de stades de développement différents.

Une réflexion d'équipe s'est engagée lors des réunions mensuelles et pédagogiques entre toutes les professionnelles petites enfance représentées au sein de la structure afin de constituer ce projet éducatif.

Il garantit donc la cohérence éducative entre les différents professionnels.

Notre projet est d'individualiser la relation avec l'enfant au sein de notre collectivité et de répondre au plus près à ses besoins. La crèche est pour l'enfant un lieu d'écoute et de rencontres, de découverte de soi et des autres.

La structure a également pour mission de répondre au mieux aux besoins de garde des parents.

La crèche est organisée en deux bâtiments d'accueil.

Un travail sur l'aménagement de l'espace a été réalisé par les professionnels pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leur âge et de leur développement.

L'équipe pluridisciplinaire de la crèche se compose de :

- Une directrice éducatrice de jeunes enfants titulaire d'un CAFERUIS.
- 2 éducatrices de jeunes enfants référentes éducatives respectivement sur chaque bâtiment
- 1 puéricultrice infirmière qui est également le référent santé.
- 6 auxiliaires de puériculture référente ou coréférente
- 4 professionnels ayant le CAP petite enfance référente ou coréférente
- 1 agent administratif 10h par semaine
- 1 cuisinière

- 2 personnes chargées de l'entretien des locaux

2-VIE QUOTIDIENNE ET OBJECTIFS GENERAUX

L'ACCUEIL : adaptation, séparation et retrouvailles

L'accueil fait partie de ces moments privilégiés qu'il est important de bien organiser et accompagner. L'objectif est de faciliter la séparation parent-enfant grâce à un accueil personnalisé de qualité.

L'adaptation

C'est un temps indispensable, qui permet à chaque partenaire (l'enfant, les parents et les professionnelles) d'apprendre à se connaître. De poser les « jalons » d'un futur lien de confiance.

L'adaptation est un temps important qui permet à l'enfant de se familiariser avec les lieux, les professionnelles et les autres enfants. Cela lui permet de doucement prendre de nouveaux repères, d'intégrer le mode de fonctionnement du lieu et ainsi de progressivement éprouver un sentiment de sécurité lorsqu'il se trouve dans la structure.

L'ensemble des échanges vont permettre de bien connaître les habitudes de l'enfant et de tisser une relation de confiance. Le lien enfant-professionnelle sera instauré grâce à la présence du parent.

Ce temps d'adaptation est très variable selon l'enfant concerné. Il est donc primordial de l'individualiser au maximum selon son âge, sa capacité d'adaptation et son lien d'attachement avec ses parents.

Il est néanmoins essentiel de privilégier des séances courtes mais répétitives. Le nombre de séances évolue selon l'adaptation de l'enfant.

Lors de ces temps d'adaptation l'enfant est accueilli par des professionnelles référentes et coréférentes. L'une d'entre elle accompagnera l'enfant tout au long de son passage à la crèche.

L'objet transitionnel

L'objet transitionnel (doudou) est important pour le quotidien de l'enfant. Il permet de faire le lien entre la maison et la crèche. C'est pour cela qu'il est

important que l'enfant vienne avec et reparte avec. C'est un repère important pour l'enfant, il n'appartient qu'à lui et il peut en disposer toute la journée.

Si l'enfant possède une tétine celle-ci est en accès libre, tout comme le doudou.

L'accueil au quotidien

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45.

Le rythme de la journée est ponctué de temps d'accueil et de départs, sur des plages horaires définies en fonction des besoins des familles, tout en préservant la cohérence du cadre de vie collectif.

Une plage horaire entre 10h30 et 12h30 est dépourvue d'arrivées et de départs d'enfants.

L'équipe accueille parents et enfants dans la pièce principale. Après 8h45 l'enfant est accompagné par son parent dans son lieu de vie.

Les temps d'échanges du matin sont précieux. Après s'être dit bonjour et avoir pris des nouvelles de l'enfant, nous laissons le soin aux parents de préparer l'enfant pour « sa journée ». Ce petit temps d'intimité est l'occasion de se dire au revoir pour mieux se retrouver après.

Le temps de retrouvailles après la journée est également important, nous laissons le temps à l'enfant et aux parents de se retrouver puis nous relatons la journée qu'a passé l'enfant à la crèche.

En complément des transmissions quotidiennes d'autres temps de rencontre sont proposés :

- A minima une fois par an et plus si besoin, nous proposons un temps d'échange parents/professionnelles pour aborder la vie de l'enfant à la crèche.
- Courant octobre a lieu le rendez-vous 1.2.3 parents, temps de rencontre entre parents et professionnelles du bâtiment dans lequel évolue l'enfant.

Un tableau d'information est à disposition dans les halls d'entrée (présentation du personnel, actualités petite enfance, info structure...).

LES ACTIVITES ET JEUX LIBRES

Le jeu est une activité indispensable aux enfants dès leur plus jeune âge, qui leur permet de se développer harmonieusement, tant sur le plan moteur, psychique, que sensoriel. À tout moment de sa journée, l'enfant se construit par l'intermédiaire du jeu.

Jouer amène l'enfant à communiquer, expérimenter, se concentrer, chercher, apprendre...

La journée de l'enfant est rythmée par les activités accompagnées par l'adulte et des jeux libres mis à disposition.

Les professionnelles proposent des espaces aménagés en adéquation avec le développement de l'enfant, son âge, ses compétences et son envie de faire.

Les activités proposées répondent aux grands axes de développement, correspondent à chaque tranche d'âge (transvasement, motricité, préhension, construction, jeux d'imitation...).

Par leur diversité elles permettent aux enfants d'éveiller leur sensibilité artistique et culturelle. Pour favoriser l'éveil des sens des enfants dès le plus jeune âge l'équipe éducative travaille avec des partenaires extérieurs à la structure.

Un gros travail de partenariat avec l'ACEPP Auvergne nous permet de mettre en œuvre de projets tel que des malles expérimentales à destination des enfants et des parents (malle des livres, malle environnementale, malle lumière et son). Cet axe d'accompagnement des enfants nous paraît essentiel à une ouverture extérieure de la crèche.

La structure utilise le plus possible des jeux non genrés. Les professionnelles sont vigilantes à proposer un cadre neutre d'utilisation. Les jeux proposés sont sans orientation et ne sont pas stéréotypés.

Les activités se déroulent dans des espaces délimités, familiers, et organisés pour que l'enfant ait des repères et puisse envisager son activité de manière sécurisée : la permanence du matériel et des activités lui permet de mieux gérer son sentiment de frustration, et lui permet aussi d'enrichir son expérimentation.

En effet, le matériel à disposition peut ne pas changer mais le jeu de l'enfant va évoluer en fonction de son intérêt et de ses compétences.

Des activités différentes sont proposées afin de permettre à l'enfant de passer de l'une à l'autre selon son envie et sa curiosité.

Les activités sont proposées par petits groupes, ainsi l'enfant accède à un temps plus calme et isolé du grand groupe. Ce moment répond à son besoin d'individualité et d'échanges privilégiés avec l'adulte.

Certains jeux sont mis à disposition et régulés par la professionnelle lors de nombreux moments clefs de la journée (comme celui du repas). D'autres sont proposés à un plus grand nombre (comme les histoires, les chansons) et offrent un temps de partage et de convivialité avec l'ensemble du groupe.

L'activité est libre, non obligatoire. La professionnelle accompagne, sécurise et encourage l'enfant sur ces temps, observe son évolution et ses centres d'intérêt. L'adulte régule les interactions entre pairs et accompagne l'enfant dans le vivre-ensemble.

La crèche dispose d'un espace jardin, où les enfants peuvent s'aérer, se dépenser, courir, sauter, grimper... L'extérieur répond à d'autres besoins et permet une plus grande liberté de mouvements et d'actions.

Pour les plus jeunes, le jeu est principalement axé sur *la motricité libre* et la manipulation.

Un espace sécurisé, riche en découvertes et en manipulations est aménagé pour les tout-petits.

Le jeune enfant est installé sur le dos tant qu'il ne sait pas de lui-même se tourner sur le ventre ou s'asseoir. Cette position est celle qui apporte le plus de détente et de possibilités d'activités propres à cet âge (tourner la tête, bouger les jambes et les pieds, les manipulations tactiles et sonores...).

L'installation de petits objets autour de lui sur le tapis vont favoriser son intérêt et permettre une évolution motrice, l'essai de différents mouvements, postures pour satisfaire sa curiosité de l'objet.

Avec une évolution motrice importante, l'enfant part progressivement vers l'exploration de l'espace. A cette période, des structures motrices lui sont proposées, comme des modules souples de motricité, tunnel et échelle, miroir et les barrières de séparation qui servent pour se mettre debout... Des bacs pour expérimenter le dedans-dehors avec son corps, le transvasement avec des bassines...

L'enfant n'est jamais mis dans une position qu'il ne sait prendre de lui-même. L'adulte est là pour l'accompagner, l'encourager dans ses découvertes mais ne lui apprend pas à acquérir ces postures, l'enfant les découvre lui-même, en fonction de son propre rythme.

Sorties

Nous proposons ponctuellement aux enfants des sorties sur l'extérieur, en collaboration avec les parents.

Ces sorties sont en lien avec les projets de la structure, ils permettent aux enfants d'avoir une ouverture culturelle et sociale.

Intervenant extérieur

La crèche fait appel à des intervenants extérieurs pour favoriser une dynamique culturelle et complémentaire avec les projets éducatifs mis en œuvre par l'équipe.

ALIMENTATION

Importants sur le plan nutritionnel, les repas ont aussi une signification affective, sociale et éducative.

Ce sont des moments de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes de nouvelles saveurs, de nouvelles consistances. Le professionnel est attentif durant ce temps de partage à favoriser l'autonomie de l'enfant.

Dès l'arrivée à la crèche un tour de rôle est instauré, basé sur l'observation de l'enfant (faim, fatigue, temps pris pour manger...). Il constitue un repère sécurisant pour lui. Ce tour de rôle est réajustable.

Pour les bébés le repas est pris dans les bras afin de répondre à leur besoin de relation individuelle contenante. Cela évolue en fonction du rythme et des besoins des enfants pour tendre à un repas pris en petit groupe (2 ou 3) avec d'autres enfants lorsqu'ils sont dans l'échange et en capacité de partager l'adulte.

La professionnelle est là pour accompagner les enfants lors de ce temps de repas et instaurer un moment de relation privilégiée.

A la crèche un personnel de cuisine prépare sur place les purées pour les petits et les repas pour les plus grands. Il est important que la diversification ait lieu en premier à la maison. L'équipe éducative peut être source de conseils.

LE SOMMEIL

La sieste est une étape essentielle dans la journée d'un enfant, elle est un complément du sommeil nocturne.

Le sommeil est constructif tant sur le plan physique que psychologique.

Dormir aide à grandir.

Le sommeil diurne évolue lors des premières années, il suit diverses étapes de maturation en termes d'architecture et de continuité.

Un enfant qui dort est un enfant qui en a besoin, c'est pourquoi nous ne réveillons pas les enfants.

L'espace de sommeil bébés se trouve dans la pièce de vie.

Les professionnelles peuvent ainsi accompagner les enfants de façon continue sur la journée. Le bruit ambiant dans la pièce permet de sécuriser les enfants.

Le doudou pourra accompagner l'enfant dans cette nouvelle séparation.

L'emplacement de son lit dans le lieu de sommeil reste fixe ce qui constitue un repère sécurisant propice à son endormissement.

LES SOINS CORPORELS

Le soin est un temps important d'échange et de relation avec l'enfant.

C'est un moment d'hygiène et de confort, un temps pour prendre soin, d'attention portée à l'enfant, d'individualité, de communication et d'échanges.

Ce peut-être aussi une occasion d'observation de l'état physique de l'enfant, de son développement.

Il s'agit d'une relation privilégiée où la sécurité affective et physique est respectée.

Les changes sont réalisés régulièrement et aussi souvent que nécessaire. Le change autour du temps du repas, est important car ce temps passé avec l'enfant s'additionne à celui du repas : c'est *la continuité du soin*.

Un temps privilégié, suffisamment long pour répondre au besoin d'individualité de l'enfant au sein de la collectivité.

Le change se fait dans un espace délimité, dans le respect de l'intimité de l'enfant. L'enfant participe au soin autant que le lui permettent ses capacités.

Il est acteur de ce temps, où il prend conscience de son corps.

Le change des bébés se fait sur un plan de change adapté, qui laisse l'enfant libre de ses mouvements. Les changes s'adaptent alors : allongés, ou debout avec l'utilisation des barreaux pour se dresser, tout en assurant la sécurité du jeune enfant.

L'adulte est entièrement disponible, le déroulement du change se fait dans le respect du corps de l'enfant, les gestes sont expliqués afin de rassurer l'enfant et lui offrir un moment agréable.

La verbalisation de ce moment sécurise et apporte un temps d'échanges indispensable pour tisser du lien entre l'enfant et le professionnel.

Lorsque l'enfant grandit un espace de change plus bas lui est proposé, l'enfant peut alors s'installer seul, monter, descendre, prendre ses vêtements, se déshabiller, se laver...Il participe activement.

Il acquiert aussi des notions d'hygiène, de prise de conscience de son corps, et prend soin de lui.

L'ensemble de ces éléments vont lui permettre de cheminer vers l'acquisition de la propreté.

Cette période du développement est l'occasion d'échanges, de conseils entre les parents et les professionnelles afin de faciliter le processus d'acquisition, et que cette étape ne soit pas vécue comme une contrainte.

Le but des soins corporels donnés au bébé et au jeune enfant n'est pas seulement la bonne santé de l'enfant, c'est aussi la bonne santé de l'adulte qu'il deviendra...

LA PLACE DES PARENTS

L'équipe des petits lutins souhaite construire avec les parents une continuité éducative et valoriser la fonction parentale en favorisant l'écoute et l'accompagnement au quotidien.

L'inscription, l'adaptation, les réunions pédagogiques, les matinées d'accueil, les participations aux manifestations éducatives mais aussi l'ensemble des échanges institués par l'association favorisent et permettent de soutenir la fonction parentale.

LES STAGIAIRES

La structure accueille des stagiaires CAP petite enfance, auxiliaires de puériculture, puériculteurs et éducateurs de jeunes enfants pour des durées de stages variables.

Ils sont encadrés par un professionnel correspondant à leur formation.

L'intégration se fait de façon progressive auprès des enfants et est adaptée à la finalité du stage.

A son arrivée, le stagiaire est présenté à l'équipe et aux enfants.

Nous prenons connaissance des objectifs qu'il doit atteindre et essayons de voir ensemble son évolution au travers de bilans réguliers.

Sont mis à leur disposition les documents relatifs à la structure (règlement intérieur, projet éducatif et pédagogique...) ainsi que des livres sur le développement de l'enfant, à consulter sur place.

Les stagiaires ne sont pas comptés dans le personnel encadrant. Les enfants ne sont jamais laissés seul auprès de ces derniers.

L'ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien des locaux est assuré par des personnes salariées de l'association. Tous les jours les sols sont dépoussiérés et lavés ; la salle de bain est désinfectée; le mobilier est dépoussiéré.

LIGNE DE CONDUITE DU PROFESSIONNEL

L'ensemble du personnel emploie un langage professionnel adapté aux enfants.

Le professionnel est capable de contrôler ses émotions. Il est là pour montrer à l'enfant une façon de communiquer.

Le professionnel œuvre afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Il respecte chaque enfant comme un individu à part entière.

Il est là pour accompagner l'enfant au quotidien en fonction de son stade de développement.

Il est là pour créer un environnement stable et sécurisant.

CONCLUSION

Les professionnels formant l'équipe de la crèche présentent des formations et des connaissances différentes les unes des autres mais se considèrent complémentaires dans une action éducative globale.

Dans cette optique, nous trouvons primordial d'échanger nos réflexions et nos idées afin de recevoir les parents et leurs enfants dans les meilleures conditions, et de ce fait pouvoir répondre aux besoins spécifiques et adaptés aux besoins de chacun.

PROJET D'ACCUEIL CRECHE LES PETITS LUTINS



BIENVENUE A ET SA FAMILLE

L'équipe des petits lutins va bientôt accueillir votre enfant.
Afin de vous familiariser avec le fonctionnement de la crèche et les valeurs qui
s'y rattachent, nous mettons ce document à votre disposition

Crèche Les Petits Lutins
21 rue de la pépinière
63130 ROYAT

DATE : 02 SEPTEMBRE 2024

QUELLE STRUCTURE ALLEZ-VOUS DECOUVRIR ?

Vous avez choisi de confier votre enfant au sein de la crèche associative à gestion parentale.

Cela implique la participation de chaque parent au sein de la vie de l'association. Les temps de la vie associative sont variés et peuvent se situer à différents niveaux : Bureau, CA, participation à l'AG, temps festifs, journée travaux...

Créée en 1995, la crèche « les petits lutins » peut accueillir 33 enfants âgés de 2 mois à 4 ans répartis sur 2 bâtiments.

Les espaces de vie sont adaptés et aménagés en fonction des besoins des enfants. Votre enfant va évoluer en fonction de son âge dans ces différents espaces.

Vous serez accueillis par un professionnel référent.

C'est ce professionnel qui accompagnera, le plus souvent possible, en coordination avec ses collègues et l'équipe encadrante, votre enfant au quotidien.

Cette relation va permettre à votre enfant d'avoir des repères, de développer son sentiment de compétence, de sécurité affective.

LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

Suite à autorisation des services de la PMI, la crèche est ouverte tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés, de 7H45 à 18H45. Il accueille des enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Vous êtes tenus de venir chercher l'enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Si vous avez choisi un mode de garde en demi-journée, il est préférable pour le rythme des enfants de limiter les arrivées et les départs sur le créneau 10h30/12h30.



QUI VA PRENDRE SOIN DE VOTRE ENFANT ?

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels travaille au sein de la structure.

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.

Deux éducatrices de jeunes enfants et une infirmière puéricultrice viennent compléter l'équipe de direction.

Six auxiliaires de puériculture, quatre CAP petite enfance, 2 apprenties CAP accompagnant éducatif petite enfance, prendront soin au quotidien de votre enfant.

Une cuisinière et deux agents d'entretien assurent l'élaboration des repas et l'entretien des locaux.

L'ensemble des professionnels mènent une réflexion d'équipe sur la prise en charge des enfants au quotidien autour du projet éducatif de la structure. Des réunions pédagogiques ainsi que des réunions de l'analyse de la pratique professionnelle sont organisées en dehors du temps de présence des enfants. L'ensemble du personnel bénéficie de formations professionnelles.



COMMENT SE PASSENT LES TEMPS DE REPAS ?

Pour les plus petits, les parents fournissent le lait 1^{er} âge et 2^{ème} âge.

Dès la diversification alimentaire, les repas seront pris en charge par l'association. Une cuisinière prépare les purées, les compotes et les repas des plus grands.

Lorsque votre enfant est tout petit, il n'y a pas d'horaire fixe pour la prise des repas. Nous respectons le rythme de chacun.

L'ensemble des repas sera pris dans les bras jusqu'à ce que votre enfant manifeste l'envie d'aller manger à table.

Tout d'abord il mangera en relation individuelle avec l'adulte référent présent, puis par la suite, avec d'autres enfants.

Les temps de repas sont des moments de relation privilégiée et des moments de convivialité.



COMMENT SE PASSENT LES TEMPS DE SIESTE ?

Des espaces sont réservés à la sieste des enfants.

Nous respectons le rythme personnel d'éveil de chaque enfant. Nous proposons à l'enfant de se reposer lorsqu'il montre des signes de fatigue.

Le doudou pourra accompagner votre enfant dans cette nouvelle séparation.

Les parents peuvent fournir une turbulette ou un pyjama s'ils le désirent.



LES SOINS CORPORELS, LA PROPRETE

Nous serons attentifs au confort de votre enfant et à son bien être corporel. Nous considérons le moment du change non seulement comme un soin d'hygiène mais également comme un temps de relation privilégiée entre votre enfant, partenaire actif, et le professionnel.

Les couches, les produits nécessaires aux soins du siège ainsi que le sérum physiologique sont fournis par l'établissement.

Nous demandons aux parents de nous laisser des vêtements de rechange adaptés à la saison et marqués au nom de l'enfant.

Le rythme de chaque enfant est différent.

Il est important de laisser le temps à votre enfant de devenir propre. Lorsque son développement neurophysiologique (contrôle des sphincters) et son développement affectif seront matures votre enfant nous le fera savoir (Couche sèche, envie d'aller aux toilettes, refus de mettre une couche, gêne des selles).

Votre enfant sera en phase d'acquisition de propreté. Le moment sera venu d'échanger ensemble sur ce que nous pourrions lui proposer.



SOINS MEDICAUX

La crèche dispose d'un référent santé et accueil inclusif.

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Le référent santé vous accompagnera plus particulièrement si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pour s'assurer que la crèche puisse répondre au mieux à ses besoins.

ACTIVITES JEUX LIBRES

Les professionnels proposent aux enfants un espace aménagé, qui leur permet d'évoluer en toute autonomie, de développer leurs capacités en fonction de leurs stades de développement, de leur rythme et de leurs envies pour permettre un libre choix à l'enfant et une réelle prise d'initiatives.

L'enfant sera ainsi acteur de son développement.

Les différentes activités proposées vont leur permettre de :

- Faire des expériences
- Exercer un sentiment de compétence
- Mobiliser son imaginaire
- Comprendre ses émotions par les jeux d'imitation
- Entrer en relation avec ses pairs et les adultes

Les professionnels se positionnent comme guides, ils observent l'enfant dans sa capacité de concentration, pour mieux répondre à ses besoins.



POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Pour nous la crèche est un lieu convivial et ouvert aux parents. Vous pouvez donc entrer dans la structure en prenant la précaution de mettre les surchaussures à votre disposition.

Les professionnels attachent beaucoup d'importance à cette relation, c'est pourquoi nous voulons prendre le temps de vous écouter, de dialoguer et de répondre à toutes vos questions. Ne restez pas avec une inquiétude, un questionnement...

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes demandes et interrogations de votre part.

Si votre enfant est malade, il sera toujours mieux chez lui, car l'agitation des autres enfants peut lui être très pénible.

S'il ne peut venir à la crèche, prévenez-nous avant 8h30 afin que nous puissions organiser au mieux la vie quotidienne des enfants.

Informez-nous de tout changement : numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher votre enfant, départ tardif.